



Note de conjoncture

Novembre 2022

LOGEMENT
CONSTRUCTION



Construction neuve à La Réunion Octobre 2021 – septembre 2022

Les tendances à la baisse.

D'octobre 2021 à septembre 2022, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 8 060 à La Réunion, volume en baisse de 3,9 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le recul sur la période des autorisations de construire pour les logements individuels (-13,5 %). En revanche, les logements collectifs marquent une progression (+ 8,0 %). Au niveau national la tendance est positive (+ 10,0 %) hormis pour les individuels purs.

À La Réunion, les mises en chantier reculent (- 12,4 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Cela concerne tous les types de logement, tant individuels (- 12,4 %) que collectifs (- 11,0 %). Au niveau national, la tendance stable (+ 0,4 %) est due à la vigueur des ouvertures de chantier des logements individuels (+ 7,0 %).

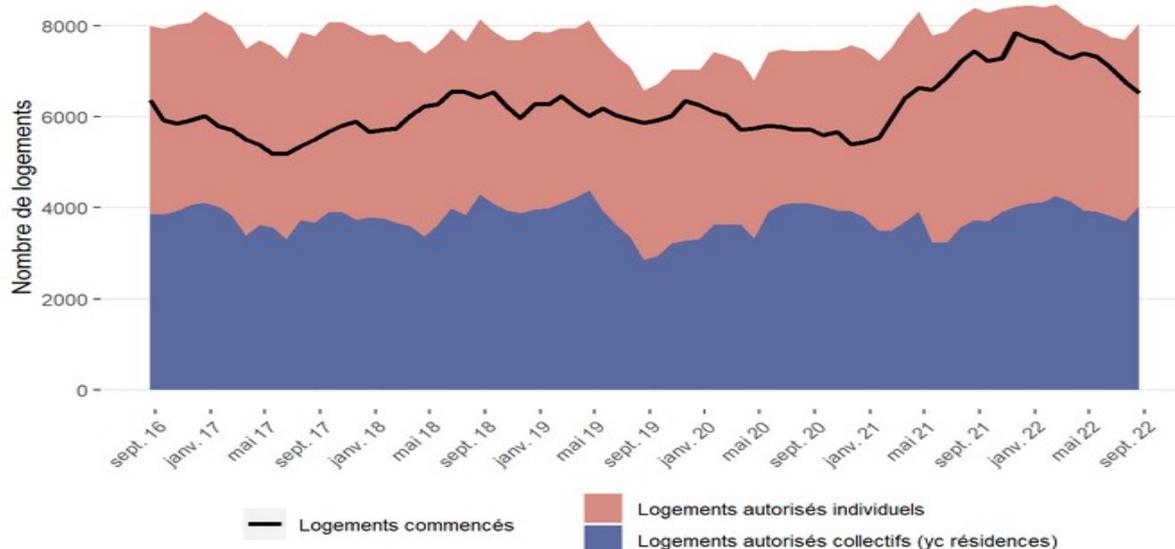
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		La Réunion	France ²
Octobre 2021 - septembre 2022			
Autorisés dont :	8 060	-3,9	10,0
Individuels	4 030	-13,5	0,3
• individuels purs	2 820	-13,0	-5,9
• individuels groupés	1 210	-14,2	18,7
Collectifs ³	4 030	8,0	17,9
Commencés dont :	6 520	-12,4	0,4
Individuels	3 120	-13,8	7,0
• individuels purs	2 350	-5,6	10,0
• individuels groupés	760	-32,7	-2,8
Collectifs ³	3 400	-11,0	-4,2

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin octobre 2022.

¹ Cumul Octobre 2021 - septembre 2022 rapporté au cumul Octobre 2020 - septembre 2021, ² Hors Mayotte, ³ Yc. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin octobre 2022.

Entre octobre 2021 et septembre 2022, 338 900 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en recul (-2,8 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette chute se traduit notamment dans les secteurs de l'artisanat (-47,5 %), de l'entrepôt (-38,4 %), du service public (-26,0 %) ainsi que celui de l'hébergement hôtelier (-1,5%). En revanche le secteur du commerce maintient sa croissance (+55,4 %) ainsi que celui de l'industrie (+29,9 %) et des bureaux (+14,5 %).

D'octobre 2021 à septembre 2022, 412 430 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une augmentation de 60,2 % par rapport à la même période un an auparavant. L'hébergement hôtelier (+694,1 %), les exploitations agricoles (+130,2 %) et les commerces sont en très forte progression due au démarrage de plusieurs projets d'envergure.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Prochaine parution : février 2023 pour les résultats janvier 2022 à décembre 2022

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		La Réunion	France ²
	Octobre 2021 - septembre 2022		
Locaux autorisés dont :	338 900	-2,8	4,9
hébergement hôtelier	7 030	-1,5	0,0
bureaux	53 980	14,5	6,1
commerce	58 910	55,4	33,5
artisanat	8 150	-47,5	-7,9
industrie	30 210	29,9	27,6
exploitation agricole ou forestière	92 490	4,2	-11,9
entrepôt	36 590	-38,4	5,8
service public ou d'intérêt collectif	51 550	-26,0	2,1
Locaux commencés dont :	412 430	60,2	6,8
hébergement hôtelier	27 000	694,1	4,6
bureaux	53 540	4,3	-4,8
commerce	59 140	58,3	20,9
artisanat	16 610	48,8	6,1
industrie	17 410	24,7	22,5
exploitation agricole ou forestière	82 360	130,2	-15,4
entrepôt	47 500	46,6	32,6
service public ou d'intérêt collectif	108 890	51,1	-2,0

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin octobre 2022.

¹ Cumul Octobre 2021 - septembre 2022 rapporté au cumul Octobre 2020 - septembre 2021, ² Hors Mayotte.

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

Sources et méthodes sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020